

sainteté nouvelle, la marquer du signe distinctif des ministres du Très Haut, constitue le prêtre homme d'étude comme elle le fait homme de Dieu, ministre des autels et dispensateur des sacrements. De ce seul fait qu'il entre alors dans un état supérieur du monde spirituel, il contracte l'obligation d'étudier, de vivre, par état, dans l'étude. L'étude fait partie intégrante de son état sacerdotal au point d'en mesurer le développement et d'en garantir la conservation. Comme toute entité naturelle ou surnaturelle, déposée en l'homme par la main libérale du Créateur, doit croître et se développer, manifester sa vigueur par l'abondance de ses fruits, et parvenir par d'incessants progrès jusqu'à son parfait épanouissement sous les rayons de la lumière de gloire, l'être sacerdotal créé dans l'âme du prêtre par la sainte ordination veut atteindre progressivement sa perfection. Une condition essentielle de son accroissement est l'étude, au point qu'il est impossible d'être complètement, parfaitement prêtre, sinon qu'on soit homme d'étude tout autant qu'homme de vertu ou de zèle apostolique.

Cette doctrine paraît bien être celle de saint Paul écrivant à Timothée : " Aie grand soin de ne point négliger la grâce qui est en toi, que tu as reçue par la parole sacrée et par l'imposition des mains qui t'ont fait prêtre : *Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam cum impositione manuum presbyteri* (3)." Il s'agit bien ici de la grâce sacramentelle de l'ordination, qui demeure avec le caractère ineffaçable dans l'âme du prêtre, par conséquent du sacerdoce lui-même. Or, continue saint Paul, le moyen de cultiver cette grâce et d'éviter le crime d'une négligence funeste envers un don si précieux, c'est de t'appliquer à l'étude, à la science, à l'enseignement : *Attende lectioni, exhortationi et doctrinæ* (4)."

Que l'on traduise ces mots par science, enseignement, prédication, apostolat et par tous les équivalents, ils im-

(3) I Tim., IV, 14. — Per *prophetiam*, aliqui viri docti intelligunt orationem sacram, sive mystica verba, puta formam Ordinationis, quasi Apostolus hic designet ipsam formam sacramenti Ordinis, et mox ejusdem materiam cum subdit : "Cum impositione manuum." — C. a L. in h. l.

(4) *Ibid.*, V, 13.